



## **1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017**

**REUNION DES 23 ET 24 FEVRIER**

**N° 2017/O1/009**

### **QUESTION ORALE DEPOSEE PAR**

**Le groupe «RASSEMBLEMENT»**

**OBJET** : Statut de résident.

Monsieur le Président,

Notre groupe a condamné sans détours les propos diffusés par des responsables de Corsica Libera, lors d'une réunion organisée à Corte samedi 28 janvier 2017. Cette communication présente à nos yeux un caractère d'intimidation insupportable. Intimidation à l'encontre des personnes « *étrangères à la Corse* » qui se porteraient acquéreurs de biens immobiliers sis en Corse. Intimidation également à l'encontre des professionnels du secteur.

Ma question ne saurait porter sur le fond. Vous savez, de ce point de vue, que notre groupe ne partage pas le concept du statut de résident en reconnaissant naturellement à d'autres le droit légitime d'adhérer à ces thèses et de les promouvoir, notamment au sein de notre assemblée délibérante.

En revanche, nous pensons que de tels propos, formulés à l'aide de mots exclusifs et d'un style comminatoire contreviennent au principe de liberté qui fonde cette démocratie moderne que vous appelez de vos vœux.

La dite communication se conclut par "un avertissement qui n'émane pas d'un mouvement politique d'opposition mais de l'une des deux composantes de l'actuelle majorité ". Or, vous êtes, M. Le Président du Conseil Exécutif, le chef de cette majorité territoriale, et comme vous vous plaisez à le rappeler, dépositaire des intérêts moraux du peuple corse.

A ce titre, les Corses ont besoin de savoir si vous cautionnez le ton de cette communication, qui, de notre point de vue, a tous les attributs d'une menace.

Nous attendons de vous, M. Le Président du Conseil Exécutif, une réponse claire, solennelle et sans faux-fuyants.

Je vous remercie.

